

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez M. LEJOLIVET et COMP<sup>o</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 7 décembre 1845.

On sait que l'honorable et savant M. Arago doit publier trois lettres sur la question des fortifications de Paris. Nous sommes heureux de pouvoir mettre la première de ces lettres sous les yeux de nos lecteurs avant qu'elle ait paru dans aucun autre journal :

Monsieur le rédacteur,

La France tout entière est aujourd'hui très-attentivement, très-sérieusement occupée des fortifications de Paris. Les débats de la presse sont les avant-coureurs des discussions animées dont les chambres retentiront bientôt. L'opinion publique exercera dans cette grave question une trop grande, une trop légitime influence pour que chacun ne doive pas au pays le tribut de ses lumières. Je viens accomplir ce devoir. Je sortirai d'ailleurs ainsi d'une position équivoque que je ne puis accepter. Après avoir lu cette lettre, on ne me fera plus figurer, tour à tour, parmi les partisans et parmi les adversaires des fortifications actuelles de la capitale.

J'ai toujours été le partisan décidé de l'enceinte continue et l'adversaire non moins ardent, non moins convaincu, des forts détachés. J'avais voté l'enceinte de grand cœur, je ne pouvais accorder les forts. A mes yeux, les dangers politiques et militaires inhérents à la ceinture de citadelles primaient de beaucoup, par leur nombre et par leur gravité, les avantages qui devaient résulter de l'exécution de l'enceinte. Il n'était donc impossible d'approver le projet de loi présenté en 1841. Aussi, lorsque je me vis amené, par la marche déplorable que prit la discussion, à voter sur la combinaison de l'enceinte continue et d'une ceinture de citadelles, je me joignis sans hésiter aux adversaires de toute fortification, et l'urne reçut de ma main une boule noire. L'extension prodigieuse, imprévue, et à plusieurs égards illégale, qu'on a donnée à une des parties du projet primitif, n'était certainement pas de nature à me faire repentir de mon vote.

La confiance que j'avais dans l'enceinte et la méfiance que les forts détachés m'inspiraient n'étaient pas chez moi l'effet de ces appréhensions instinctives auxquelles il serait dangereux de trop s'abandonner, et qui néanmoins, dans bien des circonstances, nous signalent à merveille le droit chemin. J'avais appris à connaître le mode de fortification le plus propre à préserver la capitale des attaques de l'Europe coalisée dans de très-sérieux entretiens avec mes amis les généraux du génie Treussart, Valazé et Haxo. Je vous demande, Monsieur le rédacteur, la permission d'analyser une brochure de 158 pages que je fis imprimer en 1841. Cette brochure, n'ayant pas été mise en vente, est très-peu connue. Les extraits que je vais en donner feront toucher du doigt les immenses défauts des forts détachés, les propriétés précieuses de l'enceinte continue. Quelques considérations nouvelles marqueront les limites où, suivant moi, devrait s'arrêter le mouvement national que la presse indépendante seconde si justement de toute son influence ; elles caractériseront, sans aucune ambiguïté possible, le concours que mes honorables amis et moi nous pourrions prêter aux pétitionnaires, lorsque, sur leur appel, la grande question sera de nouveau débattue à la tribune.

Les citadelles dont on entoure la capitale joueront tôt ou tard un double rôle, l'un militaire, l'autre politique : ce qui est dans la nature des choses ne saurait manquer d'arriver. L'importance du rôle militaire a été considérablement exagérée. Sous l'influence de quelques assertions tranchantes, un grand nombre de très-bons citoyens, exclusivement dominés par le sentiment de la nationalité, ont consenti à ne pas porter leur attention sur les considérations politiques. Il faut donc examiner si les petites citadelles rendraient, en cas d'invasion et de siège, les grands services qu'on a l'air d'en attendre.

Le but de la fortification de Paris est très-facile à caractériser : il faut que cette ville puisse se défendre à l'aide de sa seule garde nationale, de ses ouvrier, des populations des environs et de quelques détachements de troupes de ligne. Si la fortification de Paris est bien conçue, la troupe de ligne exécutera lo loin, en rase campagne, les manœuvres hardies que le patriotisme, l'expérience, le courage lui suggéreront, sans craindre qu'une trouée mette aux mains de l'étranger les immenses ressources accumulées dans notre capitale. L'armée, libre de ses mouvements, décidera en quel temps, en quel lieu elle se portera sur l'ennemi par de redoutables attaques de flanc, ou de manière seulement à couper ses communications. Poser ainsi la question, c'était repousser entièrement le système exclusif et cependant tant préconisé des forts détachés.

Jetons un coup d'œil sur ce système considéré en lui-même ou comme auxiliaire de l'enceinte continue.

Derrière une enceinte continue, la garde nationale aura à toute heure des nouvelles de ses proches. En cas de blessures, les soins ne lui manqueront pas. Dans une semblable position, les timides eux-mêmes vaudraient des soldats aguerris. On se ferait, au contraire, étrangement illusion en s'imaginant que des citoyens assujettis aux obligations journalières de chefs de famille, de chefs de commerce, iraient, sans de vives répugnances, s'enfermer entre les murailles des forts ; qu'ils se prêteraient à une séquestration complète tout juste au moment où la difficulté des circonstances exigerait plus impérieusement leur présence au foyer domestique, au comptoir, au magasin ou à l'atelier.

Les forts, dira-t-on, doivent être occupés par la troupe de ligne. Est-ce dès le début de la guerre ? Une partie notable de l'armée active est paralysée, immobilisée. Les garnisons seront-elles fournies par les troupes en retraite ? Chacun y voit mille inconvénients. J'ajoute, en tout cas, que la ligne de retraite se trouve alors tracée d'avance ; que l'ennemi est forcément conduit lui-même vers la métropole ; que Paris et sa banlieue sont un champ de bataille inévitable. Ceci convenu, que deviennent le libre arbitre laissé à nos généraux, ces mouvements de flanc, ces mouvements sur les communications ou sur les frontières qu'on nous promettrait et dont la spontanéité faisait le principal mérite ? En toute matière les faux systèmes se manifestent par l'absurdité de leurs conséquences.

Vauban disait que le commandant d'une ville doit avoir tout autant de confiance dans la bonté des fortifications confiées à sa garde que dans la fidélité de sa femme.

Cette remarque, nous pouvons la généraliser. Il faut que, dans la mesure de leurs lumières, les simples soldats eux-mêmes se croient chargés de défendre des remparts imprenables ; il faut aussi que les efforts qu'on leur impose soient justifiés par la grandeur du but. Ces deux conditions se trouveraient-elles dans les forts détachés ?

Portons en moyenne les garnisons de chacun de ces forts à deux mille gardes nationaux. Malgré les escarpes, les fossés, les contre-escarpes, les casemates, deux mille gardes nationaux, isolés au milieu des territoires de Villejuif, de Montrouge, d'Arcueil, etc., deux mille gardes nationaux, entièrement séparés de la ville, ne se croiraient certainement pas en mesure de résister aux attaques d'une armée. D'ailleurs, à cet égard, toute illusion disparaîtrait dès que l'artillerie ennemie aurait dirigé sur le fort les feux convergents de ses nombreuses batteries.

Le but unique, le but final de la résistance de chaque fort serait d'empêcher l'armée envahissante de pénétrer jusqu'à la capitale. Ce but, les gardes nationaux croiraient-ils pouvoit l'atteindre, après avoir remarqué les immenses espaces compris entre un fort et les deux forts voisins, après avoir vu les détachements ennemis franchir ces intervalles sans de très-grandes pertes, surtout la nuit ?

Danger immense, utilité minime de la résistance, voilà ce que chaque national apercevrait clairement autour de lui. Ce n'est pas dans une pareille disposition d'esprit qu'on se décide à re-

cevoir l'ennemi sur la brèche.

Cormontaigne disait : *Petite place, mauvaise place*. La théorie et l'expérience ont fait de ces paroles un axiome de la fortification moderne. Les forts détachés, à cause de leurs petites dimensions, ne résisteraient pas à un siège régulier pendant plus de sept à huit jours. La plupart des forts ne retarderaient l'arrivée de l'ennemi devant l'enceinte de Paris que d'environ une semaine. Cette limite n'est pas prise au hasard ; je l'ai déterminée d'après la durée des sièges les plus modernes, ce de la Péninsule. Ainsi, Rosas, en Catalogne, pentagone avec escarpe et contre-escarpe, quatre demi-lunes et trois contre-gardes, fut pris en six jours ; ainsi, le fort Olivo, un des fort détachés de Taragone, fut pris en quatre jours ; ainsi, le fort Francoli, autre fort détaché de Taragone, fut pris en huit jours, etc.

Voilà assez de citations pour faire apprécier à leur juste valeur les avantages qu'on peut se promettre des forts détachés, militairement parlant. Ces avantages, dont les casemates, suivant toute probabilité, ne grandiront pas l'importance, semblent bien mesquins en regard d'une dépense de 80 à 100 millions.

Passons au côté politique du problème. On nous a débité, avec une burlesque assurance, qu'aucun gouvernement n'a jamais songé à construire des citadelles pour maîtriser les populations des villes. Quelques citations feront justice de cet optimisme de circonstance.

Après avoir développé le projet d'une enceinte continue, qui, suivant lui, devait rendre Paris imprenable, Vauban disait :

« Et parce qu'une ville de la grandeur de Paris, fortifiée de cette façon, pourrait devenir formidable, même à son maître, s'il n'y était pourvu, il faudra faire deux citadelles à cinq bastions chacune, etc. »

Ainsi, Vauban voulait pourvoir aux vellétés d'indépendance, ou, si l'on aime mieux, aux actes de turbulence des Parisiens, à l'aide de deux citadelles, l'une en amont, l'autre en aval de l'enceinte. Les seuls moyens que possèdent les citadelles de pourvoir de loin à la tranquillité d'une population, ce sont des boulets, des obus et des bombes.

Vauban, sans se croire le calomniateur du gouvernement de Louis XIV, admettait donc qu'en certaines circonstances les deux citadelles de Paris devraient faire feu sur la ville.

Dans ses ouvrages classiques, Cormontaigne définissait les citadelles « des fortifications destinées à contenir la bourgeoisie des villes et à faire respecter les ordres du prince. »

On le voit, Cormontaigne, notre plus célèbre fortificateur après Vauban, disait les choses assez crûment.

Carnot (ce grand nom se place naturellement à côté de ceux que je viens de citer), Carnot, comme ses illustres prédécesseurs, ne voyait guère dans les citadelles que le moyen d'opprimer les citoyens. Aussi, en 1792, proposa-t-il à l'Assemblée Législative de démolir les faces de ces ouvrages qui les isolaient, qui les séparaient des autres fortifications. Cette proposition, non agréée alors, reçut plus tard son exécution à Metz. Les bastions intérieurs de l'ancienne citadelle n'existent plus ; aucun canon des remparts n'est aujourd'hui tourné du côté de la ville.

Mes citations ont été jusqu'ici empruntées à d'anciens ingénieurs. S'il en fallait de plus modernes, je les prendrais dans le célèbre rapport adressé au roi par M. de Clermont-Tonnerre ; j'y trouverais ce principe : « Que le gouvernement doit être constamment en mesure de tenir Paris dans l'obéissance et le devoir. » Au nombre des moyens de tracer au peuple la stricte ligne du devoir, comme on l'entendait alors, le ministre de Charles X, quoiqu'il fût tout aussi humain (je n'hésite pas à l'assurer), tout aussi charitable, tout aussi bon père de famille qu'aucun des promoteurs actuels des citadelles, n'en insistait pas moins sur la nécessité d'établir un fort détaché sur la hauteur de Chaillot, « fort-dit-il, prenant à revers la rue de Rivoli, les Champs-Élysées, et les Tuileries. » Montmartre figurait aussi, dans le projet de M. de Clermont-Tonnerre, comme « la place d'une forteresse qui commanderait et contiendrait la ville par la crainte. »

## FEUILLETON DU CENSEUR — 8 DÉCEMBRE.

### LETTRE D'UNE VOYAGEUSE.

UNE LÉGENDE. — UNE COURSE DE TAUREAUX.

(Suite et fin.)

Ainsi, comme vous l'avez entendu, le roi Alphonse d'Aragon, prit Raymond de Castel-Rossilho, le dépouilla, lui enleva tous ses châteaux, le fit mourir dans les prisons, et donna tous ses biens aux parents de Guilheume et de la dame.

Voilà cette légende dans toute sa simplicité primitive et sa dramatique nudité ; je te fais grâce de toutes les réflexions philosophiques qu'elle a fait naître en moi, surtout lorsque je me suis trouvée dans cette fameuse tour où la malheureuse Sermonde fut enfermée par son époux cruel, inhumain et barbare.

Il faut avouer, ma chère amie, que pour une intrigue d'amour c'était un bien triste dénouement que de manger le cœur de son amant à la sauce piquante.

Nous rentrâmes de bonne heure à la villa, car on nous attendait pour aller voir une course de taureaux. Nous trouvâmes les équipages attelés, et on nous gronda beaucoup de nous être fait attendre si longtemps. Mon père surtout était furieux ; je tâchai de le calmer de mon mieux, mais je ne pus y réussir. Pour me venger de sa mauvaise humeur, et surtout pour ne pas en subir la conséquence le long de la route, je me refusai à monter en voiture, et, sans descendre de cheval, je pris les devants. Sir Henry était trop galant pour ne pas m'imiter, il me suivit ; mais comme nous avions besoin de ménager nos chevaux, nous laissâmes passer devant nous la calèche de mon père.

Il est au pied des Pyrénées une ville, petite il est vrai, mais dont les murailles qui l'entourent comme une cuirasse d'airain semblent, à voir leurs flancs de pierre, défier toutes les forces des Espagnes.

Cette ville c'est Collioure. C'est du haut du fort Saint-Elme qu'il faut la voir, à l'heure où le soleil, se plongeant derrière la cime des grands monts, dore de ses derniers rayons les flots du golfe de Lyon qui viennent se briser au pied de ses remparts. C'est de là qu'il faut voir ce ciel pur, ces belles plaines de ver-

ture et de fraîcheur, ces monts aux crêtes orgueilleuses sur lesquelles plus d'un château gothique dresse encore quelques débris de ses vieilles tours féodales.

Autrefois elle était belle, grande et noble ; elle était fière avec sa ceinture de remparts, et, quoique petite et resserrée, elle grandissait au jour du combat, elle rugissait et vomissait des flammes ; on eût dit une tigresse furieuse, aux prunelles de feu, à la crinière ondoyante et rouge de sang.

Mais aujourd'hui elle est triste et morne la ville autrefois si joyeuse et si superbe ; c'est que depuis longtemps elle n'a pas entendu la voix des canons et les cris des soldats. Maintenant sa batterie, ses canons de bronze, qui faisaient son orgueil, sont démontés, et la sentinelle, tranquille et insoucieuse, ne fait plus entendre les cris de guerre, ces cris qui la réjouissaient tant aux jours de bataille.

Maintenant son aspect est froid et monotone, car c'est un corps sans âme qu'une ville de guerre sans batterie.

L'intérieur de la ville n'offre presque rien de remarquable : quelques rues assez droites, quelques belles maisons dans le style espagnol, voilà tout.

Mais, le jour dont je te parle, une foule innombrable se dirigeait vers Collioure.

Un étranger qui n'aurait pas su qu'une course de taureaux devait avoir lieu ce jour-là n'aurait eu qu'à prêter tant soit peu l'oreille aux conversations animées, aux phrases entrecoupées, aux acclamations de plaisir, enfin à tout ce qui se disait au milieu de cette foule bruyante ; il n'aurait pas tardé à être tout aussi bien au courant des détails de la course que le premier gardien de taureaux, car la conversation générale ne roulait que sur ce point.

Deux personnages surtout semblaient s'entretenir avec plus de chaleur. Je priai sir Henry de ralentir l'allure de son cheval et de me traduire à peu près leur conversation ; l'idiome qu'ils parlaient m'était complètement étranger.

A leur teint brûlé par le soleil, à leurs spardillas, espèce de sandales catalanes, à leur bâton noueux et ferré, et surtout à un gros couteau espagnol qu'un fourreau de cuir retenait à leur ceinture, on reconnaissait facilement deux montagnards.

Quoique l'on fût au mois de juillet, ils étaient enveloppés d'une espèce

de manteau gris qu'ils portaient à la manière des gitanos.

— Par saint Vincent ! dit celui qui paraissait être le plus jeune en s'adressant à son compagnon, bien hardi celui qui s'approchera du taureau noir que l'on a fait descendre du Canigou ; car, sur mon âme il a des cornes capables d'intimider plus d'un brave toreador castillan.

— Bah ! bah ! s'écria l'autre en haussant les épaules et après avoir rejeté une longue bouffée de tabac, tu me fais rire, *mi querido*, en parlant ainsi, et c'est pitié que de s'entretenir plus long-temps sur ces prétendues courses qui ne ressemblent pas plus à des courses que la vieille Miza ne ressemble à la senora de Santa-Cruz. Parlez-moi de l'Espagne, poursuivit-il avec feu, parlez-moi de ses courses, parlez-moi de celles de Saragosse, de Santa-Maria, de Murcie et de tant d'autres villes ! C'est là qu'il faut voir ces taureaux sauvages, à la tête énorme, à l'œil de feu ; ceux de la Sierra-Morena et des Asturies, dont le poil est fauve et les cornes plus dures que la lame de mon couteau ; ceux de San-Lucar de Barameda, qui bondissent plus haut sur le sable que les isards des Pyrénées. Parlez-moi de ces courses qui ne se terminent jamais sans que deux ou trois jeunes seigneurs catalans ne soient éventrés par les cornes du taureau ! Ah ! oui, ce sont là de belles courses ; mais celles-ci, c'est une dérision.

— Et pourquoi donc y vas-tu, puisque tu les méprises tant ? répliqua l'autre.

— J'y vais, répondit l'enthousiaste Espagnol avec une voix moins animée, j'y vais pour tâcher de vendre quelques cigarettes de contrebande pour apporter un peu de pain à mes enfants et à ma vieille mère qui crévent de faim.

Une larme venait de mouiller ses yeux en prononçant ces mots.

Sir Henry, par un mouvement spontané, arrêta son cheval, et, appelant ce malheureux :

— Je viens de comprendre, lui dit-il, que vous vendiez des cigarettes. Voulez-vous m'en vendre quelques paquets ?

— Bien volontiers, répondit l'Espagnol ; je les vends cinquante centimes le cent. C'est un peu cher, je l'avoue ; mais vous avez l'air d'être riche, et je suis pauvre.

— Vous me permettrez de les payer un peu plus cher, répondit sir Henry (et il lui mit deux pièces d'or dans la main) ; vous voudrez bien m'en envoyer un mille. Mon adresse, la voici.

L'Espagnol refusa cette générosité ; mais sir Henry, sans attendre plus

Rassurez-vous, disaient les orateurs ministériels, ces citadelles dont on vous parle tant n'étaient que des épouvantails; nous repoussons nous-mêmes avec horreur la pensée que, pour châtier les populations mécontentes, aucun gouvernement consentirait jamais à bombarder les villes, à canonner les maisons, à confondre dans une répression sanglante et barbare les innocents avec les coupables. Ces paroles étaient empreintes de magnifiques sentiments d'humanité et de l'amour des beaux-arts; cependant elles ne me séduisirent pas. Je me souvenais, en effet, que le gouvernement de l'empereur Nicolas n'hésita pas à faire canonner à outrance sa bonne ville de Varsovie; que, sous le gouvernement du roi de Hollande, Bruxelles, alors partie intégrante du royaume des Pays-Bas, fut sillonnée en tous sens par des boulets et des obus; que la crainte d'incendier les plus belles peintures, les chefs-d'œuvre de Rubens, n'arrêta pas le général Chassé, lorsque son gouvernement lui eut ordonné de bombarder Anvers; enfin, personne n'ignore aujourd'hui que les canons, les obusiers, les mortiers de Montjuich, fort détaché de Barcelonne, ont tonné à plusieurs reprises sur cette malheureuse ville. Veut-on des exemples empruntés à notre propre histoire? Je rappellerai qu'en 1793 les canonniers de Kellermann, de Dubois-Crancé, tirèrent nuit et jour, pendant plusieurs semaines, sur la ville de Lyon, au risque d'atteindre les républicains de l'intérieur tout aussi bien que les royalistes, et sans s'occuper le moins du monde des dégâts qu'ils pourraient faire à l'antique cathédrale et aux somptueux édifices de la place Bellecour. Si le fait, je dirai encore que, dans une des dernières insurrections de la population lyonnaise, l'artillerie d'un des forts détachés, l'artillerie du fort Montessuy, tira sur la ville, particulièrement sur le collège, et que les batteries établies sur la rive droite du Rhône canonnaient sans relâche le faubourg de la Guillotière, situé du côté opposé.

Poser des limites aux haines politiques, aux aberrations de l'esprit de parti, aux fureurs des factions, c'est manquer à la fois de jugement et de prévoyance.

Je me décide à faire un pas de plus: je vais prouver que, sur la question des fortifications de Paris, la marche incertaine, obscure, indéfinissable de divers ministères, a légitimé toutes les craintes, toutes les appréhensions du public; qu'ayant même la déclaration à jamais célèbre de M. Guizot, il était très-naturel de croire qu'on se préoccupait plus de l'intérieur que de l'extérieur.

Cette hiérarchie de préoccupation n'existait pas encore lorsqu'en 1830, immédiatement après la révolution de juillet, le gouvernement pensait réellement à se fortifier contre l'ennemi, et faisait construire, sur la ligne de Saint-Denis à Pantin, des redoutes en terre, ouvertes à la gorge, c'est-à-dire sans parapets et sans artillerie tournée du côté de Paris.

Vers la fin de 1834, les fortifications de campagne ne parurent plus suffisantes. L'autorité tourna les yeux sur Montmartre, et les officiers du génie reçurent l'ordre d'y établir deux vastes citadelles dont les plans présentaient des habitations d'une magnificence inusitée.

Bientôt les piquets délimitateurs, et aussi, pourquoi ne l'avouerais-je pas? les patriotiques indiscretions de l'habile général (Valazé) qui dirigeait ce travail avec une vive répugnance, montrèrent dans les citadelles projetées des bastions, des fossés revêtus, des demi-lunes faisant face à Paris. Nous eûmes alors la hardiesse d'adresser au gouvernement ces questions assurément bien naïves: Craindriez-vous, par hasard, qu'en cas de siège de vos forteresses, les troupes ennemies vissent se placer entre le pied de la colline et le mur d'enceinte de Paris? Avez-vous prévu le cas où les batteries de l'assiégeant iraient s'établir dans les rues Pigale ou du Faubourg-Montmartre? Songez-vous déjà à foudroyer des boyaux de tranchée qui seraient ouverts le long des rues Taitbout ou Saint-Lazare? Si vous ne répondez pas, songez-y bien, la population aura le droit de vous croire plus occupé de la défense du système gouvernemental contre Paris que de la défense du territoire contre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes!

Il n'en fallut pas davantage pour éventer la mine. Quelques lignes dans un journal, et la fortification permanente de Montmartre cessa d'être indispensable à la défense de Paris, et la colline gypseuse ne figura plus dans les nouveaux projets, et l'on se résigna à la laisser en possession de ses carrières à plâtre, de ses moulins à vent, de ses guinguettes en bon air, et de son télégraphe.

Aux citadelles avortées de Montmartre succédèrent les forts détachés. Les partisans de ces forts, oubliant ou feignant d'oublier les tentatives que je viens de rappeler, criaient de toute la puissance de leurs poumons: Vous n'avez rien à craindre; voyez si l'on s'est avisé de placer des citadelles à Montmartre. De là, nous le reconnaissons, on aurait aisément maîtrisé la ville. L'absence de toute fortification à Montmartre prouve avec évidence que la pensée d'opprimer un jour les citoyens n'entra jamais dans l'esprit de personne.

L'argument était mal choisi, car on aurait pu le rétorquer de cette manière: Montmartre est la colline d'où l'on maîtriserait Paris le plus aisément; aussi les vues des fortificateurs s'y étaient-elles arrêtées de prime-abord. Quand ils renoncèrent à cette position, quand ils interrompirent des travaux déjà commencés, quand ils se portèrent sur des points un peu moins favorables à leurs vues, ce fut à contre-cœur et en cédant aux intelligentes clameurs de la population.

(La suite au prochain numéro.)

## Paris, le 5 décembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Dupin est, dit-on, bien résolu à se présenter cette année comme candidat à la présidence de la chambre; sa pensée est de forcer le ministère à abandonner M. Sauzet pour se rallier à sa candidature. Il est convaincu qu'avec les dix ou douze voix personnelles dont il dispose, il peut empêcher M. Sauzet, malgré tous les efforts du ministère, d'être nommé au premier tour de scrutin; et comme alors le ministère aurait à craindre que, les voix des amis de M. Dupin allant au candidat de l'opposition, celui-ci ne l'emportât, il espère que M. Guizot, en homme habile, se ralliera à lui.

Ce plan n'est pas trop mal combiné. Reste à savoir s'il repose sur une base vraie et jusqu'à quel point M. Dupin aura le courage nécessaire pour l'exécuter. Un mot du château ne suffira-t-il pas pour imposer silence à son ambition et à sa rancune contre M. Sauzet?

— On lit dans le *Constitutionnel*:

« On dit que M. Hippolyte Passy, après de longues années de députation, après avoir été président de la chambre et trois fois ministre, songe à passer à la chambre des pairs. Le ministère en est informé depuis long-temps, et l'ordonnance n'est pas encore signée. »

Le *Constitutionnel* ajoute que ce n'est sans doute pas au sujet de M. Passy que le cabinet hésite, mais que l'ordonnance de sa promotion appellerait nécessairement une autre ordonnance pour ce qu'on appelle une *fournée*, et que c'est précisément dans la composition de la *fournée* que sont l'embarras et le péril qui arrêtent M. Guizot et ses collègues.

— Le *Courrier français* dit aujourd'hui que d'augustes influences ont mis M. de V... dans la dure nécessité de se montrer peu disposé en faveur du projet de dotation Nemours que la cour est toujours très-décidée à faire présenter aux chambres, que M. Guizot le veuille ou ne le veuille pas.

Le *Courrier* veut sans doute parler de M. de Vatry; mais pourquoi ne le nomme-t-il pas? Craint-il de le compromettre devant d'augustes influences ou devant ses commettants?

### Bulletin de la Bourse de Paris du 5 décembre 1843.

Peu d'affaires avant l'ouverture. La rente était à 82 3/4, et elle a ouvert au parquet à 82 50. Elle a fléchi aussitôt après l'ouverture, et elle est tombée à 82 20. Ce cours cependant n'a été fait qu'au parquet.

Au moment de la clôture, il y a eu une légère réaction en hausse, et la rente a fermé au parquet et dans la coulisse à 82 20.

Aucune nouvelle.			
Cinq pour cent.	122 03	Trois pour cent belge.	77 50
Quatre et demi pour cent.	» »	Banque belge.	760 »
Quatre pour cent.	» »	Caisse Lafitte.	1125 »
Trois pour cent.	82 15	— — — — —	» »
Actiôs de la Banque.	5325 »	CHEMINS DE FER.	
Obligations de Paris.	» »	Paris à Rouen.	735 »
Rentes de Naples.	106 60	Paris à Orléans.	760 »
Etats Romains.	104 1/4	Rouen au Havre.	577 50
Dettes actives d'Espagne.	29 1/4	Strasbourg à Bâle.	207 50
Cinq pour cent belge.	105 00		

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

La *Sentinelle des Pyrénées*, dans un bulletin inséré en supplément à son numéro du 2 décembre, contient ce qui suit au sujet de l'arrestation de M. Olozaga, l'ex-président du cabinet espagnol: « M. Olozaga est en prison. Un courrier extraordinaire, arrivé il y a une heure de Madrid, a rapporté que M. Olozaga a surpris de la jeune reine un décret de dissolution des cortès, sans avoir concerté avec ses collègues une aussi grave et aussi importante mesure. Les autres ministres, indignés, se sont réunis en toute hâte, ont ordonné l'arrestation du président du conseil, et, au moment du départ du courrier, M. Olozaga était déposé en prison. »

M. Mercier, substitut de M. le procureur du roi, s'est rendu hier à Givors pour continuer l'enquête commencée par M. le juge de paix immédiatement après l'accident arrivé avant-hier au soir

sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. M. Mercier était accompagné de MM. Delsériès et Pigeon, ingénieurs des mines.

Il a été reconnu que l'accident a été causé par deux pierres, l'une de 15 et l'autre de 7 kilogrammes, placées sur le bord du rail gauche. Ces pierres, qui ont été déposées comme pièces de conviction entre les mains de la justice, présentent l'empreinte des roues; la poussière résultant de leur broiement partiel est restée sur le rail. La secousse occasionnée par la rencontre de ces pierres a produit la rupture d'une des deux bielles et de l'un des deux chasse-pierres. Un des morceaux de la bielle, en s'appuyant sur le sol, a déterminé le renversement de la machine.

Un quart d'heure avant l'accident, la voie avait été suivie dans toute la longueur de la tranchée par le cantonnier Bernard qui a déclaré n'avoir vu aucune pierre près des rails.

Les deux pierres saisies, formées de grès houiller, proviennent de dès qui se trouvaient déposés près de là, en dehors de la chaussée et du côté opposé à la voie sur laquelle s'est produit l'accident. Elles n'ont pu provenir des talus qui sont composés de sable et de gravier.

La déclaration des voyageurs, recueillie à l'instant même par M. le juge de paix de Givors, a établi que la vitesse du convoi était très-moderée.

L'état du voyageur et des deux agents blessés n'inspire, comme nous l'avons dit hier, aucune inquiétude. M. Picard, qui a été froissé dans le coupé de la voiture de Roanne, pourra sous peu de jours reprendre son voyage.

### COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEKAND.

Audience du 6 décembre 1843.

Quatorze vols avec circonstances aggravantes.

L'individu qui comparait à la barre de la cour est un réclusionnaire libéré, le sieur Danche (Marie-Hippolyte), ancien cuisinier. Il est accusé de quatorze vols commis avec effraction et à l'aide de fausses clefs.

Sur le bureau de la cour sont déposés, comme pièces de conviction, des marchandises et des objets de tout genre, tels que linge de corps et de table, vêtements d'homme et de femme, bijoux, livres, tableaux, etc.

Les débats ont fait connaître les faits suivants: Dans les mois de juillet et d'août derniers, les quartiers du centre de la ville furent exploités par un voleur d'une déplorable habileté. Le procédé ordinaire de ce malfaiteur consistait à pénétrer à l'aide de fausses clefs dans des logements que leurs habitants avaient abandonnés pour vaquer à leurs affaires; puis il s'emparait de tous les objets faciles à transporter.

Le hasard mit un terme à ces déprédations. Le 9 septembre dernier, le sieur Arond, commis-négociant, rencontra dans la rue de l'Aumône un individu vêtu d'un pantalon qu'il reconnut aussitôt pour lui avoir été volé quinze jours auparavant. Cet individu déclara que le pantalon qu'il portait lui avait été vendu par le sieur Deschazelles, revendeur. Le fait fut vérifié, et Deschazelles expliqua qu'il avait lui-même acheté le pantalon d'un jeune homme dont il ignorait le nom, mais qui demeurait rue Longue, n° 1.

La police se transporta au logement indiqué. C'était celui du nommé Danche. Le pêle-mêle des objets qui y étaient entassés trahissait leur origine suspecte. On n'eut plus d'ailleurs aucun doute sur les habitudes criminelles de Danche, quand on découvrit dans sa chambre un trousseau de 50 clefs ou crochets, trois limes, un ciseau et un de ces leviers en fer désignés dans le langage des prisons sous le nom de *monseigneur*. Surpris ainsi, sentant l'impossibilité de résister aux preuves terribles dont la justice était désormais saisie, Danche ne tarda pas à avouer que tout ce qui se trouvait dans sa chambre provenait des vols nombreux auxquels il s'était livré depuis environ trois mois qu'il habitait Lyon. Il donna même des indications qui firent retrouver les propriétaires de la plupart des objets saisis chez lui. Ces objets ne représentaient au reste qu'une faible partie de ceux qui avaient été volés, la plus grande quantité ayant été vendue aux marchands ambulants. Dans son interrogatoire, Danche prétendit n'avoir jamais été poursuivi par la justice; mais on ne fut pas surpris d'apprendre dans le cours de l'instruction qu'il avait déjà subi une condamnation à cinq ans d'emprisonnement prononcée par la cour d'assises de la Seine.

Aux débats, qui n'ont présenté d'ailleurs aucun intérêt, l'accusé a renouvelé les aveux forcés qu'il avait été contraint de faire dans le cours de l'instruction. Il est convenu en outre d'avoir volé différentes sommes d'argent qui n'ont point été retrouvées en sa possession.

Après les dépositions des témoins qui tous ont reconnu les objets qui leur avaient été soustraits, M. Laborie, avocat-général, a pris la parole. Ce magistrat a appelé toute la sévérité du jury

ong-temps, piqua des éperons le flanc de son cheval, et nous partîmes. — Vous avez fait une bonne action, sir Henry, lui dis-je, et je vous remercie.

Nous arrivâmes à Collioure. C'est une bien belle fête pour cette petite ville qu'une course de taureaux.

On n'y voit pas, il est vrai, l'arène aux mille gradins de Badajoz ou de Séville, et ce n'est pas le taureau fauve de San-Lucar que l'on voit bondir sur le sable et puis retomber sous le glaive du matador.

Cependant on avait fait descendre du Canigou des taureaux noirs qui, dit-on, valent bien quelquefois ceux de la Sierra-Morena, et c'est dans un vaste amphithéâtre juché de rameaux et de fleurs que devait avoir lieu la course.

Nous étions placés assez commodément sous une espèce de pavillon couvert de tentes et improvisé à cet effet, et je racontais à ma mère notre rencontre et la bonne action de mon cousin.

Mais une grande rumeur vint tout-à-coup interrompre notre conversation, et nos regards, comme tous ceux des spectateurs, se tournèrent vers la petite porte d'où devait sortir le premier taureau.

Des battements de mains, des trépignements de pieds résonnant sur les planches qui formaient les gradins, des cris d'une joie frénétique se mêlaient à la voix mâle et sonore de la musique militaire.

Le taureau venait de paraître. Furieux par les coups de pique dont on venait de le frapper pour l'irriter, il cherchait, les prunelles en feu, quelque chose dans l'arène sur qui il pût se venger; mais aucun combattant ne s'était encore présenté.

Le taureau rugissait et courait. Tout-à-coup il s'est arrêté. Ses jarrets sont tendus; il regarde avec rage le peuple qui rugit aussi lui, mais de joie. Ses yeux sont fixes et brillent comme deux torches; les veines de son large cou sont gonflées de sang. Il demeure immobile: on dirait qu'il est évanoui. Des bouffées de vapeur s'échappent de ses naseaux, et sa queue, roulée en anneaux, bat convulsivement ses flancs et frétille comme un tronçon de serpent que la hache a séparé.

Je ne pus retenir un cri d'enthousiasme. Mon cœur battait violemment dans ma poitrine; mes regards étaient aussi fixes que ceux du taureau. Tout-à-coup un homme entre légèrement dans l'arène.

— C'est Christiani! s'écria-t-on à peu de distance de nous. — Oh! oh! Christiani de Ceret (1), vous voulez faire le brave, mon compère; mais gare! le taureau noir a de bonnes cornes.

Cependant le jeune combattant s'avance. Son costume est assez élégant: une résille rouge retient ses cheveux, des culottes collantes dessinent ses formes athlétiques, une veste de velours vert dessine ses larges épaules; des sparadillas à ses pieds, une ceinture rouge autour de ses reins, complètent sa mise. Au reste, Christiani est assez bien de figure; il manie avec grâce sa pique d'acier, et, lorsqu'en passant auprès de sa bien-aimée, il l'a saluée en souriant, chacun a admiré son gracieux sourire.

— Par salut Vincent! le taureau l'a aperçu, s'écria une femme. — Miséricorde! comme il bondit!

— Gare, gare, Christiani de Ceret! Mais lui, la pique entre les dents, s'avance vers le taureau, et, le saisissant par les cornes au moment où il va s'élaner sur lui, il le terrasse en souriant.

— Bravo! s'écria la jeune marquise de Mendoce, qui se trouvait à côté de nous, et qui n'écoutait plus les galanteries de mon cousin depuis le commencement de la course.

Une foule d'autres bravos, des applaudissements, des cris d'admiration éclatèrent de tous les points de l'amphithéâtre.

Cependant Christiani tenait toujours le taureau terrassé et semblait demander au peuple quel devait être son sort.

— *Mata lou! mata lou!* s'écria-t-on de toutes parts. Christiani, ayant tiré d'une main son couteau tandis que de l'autre il tenait le taureau immobile, allait satisfaire la populace et se préparer à ouvrir l'artère du cou au sauvage animal, lorsque celui-ci se dégage de l'étreinte par un mouvement subit, et, profitant de l'étourdissement de son antagoniste, lui enfonce les deux cornes à travers la poitrine.

Alors ce furent de tous côtés des cris frénétiques, non plus d'admiration et de stupeur, comme lorsque Christiani avait terrassé le taureau, mais de joie, de plaisir, de délire. Ce furent des éclats de rire prolongés, des battements de mains, enfin toutes les démonstrations de la joie la plus vive. Et tandis que l'animal furieux foulait sous ses pieds le corps sanglant du malheureux combattant, les bravos pleuvaient autour de lui et se mêlaient aux cris du peuple et à la musique militaire.

J'étais indignée et pâle d'émotion. Cependant le taureau, fier de sa victoire, se promenait dans l'arène, la tête haute, et semblait comprendre que ces applaudissements s'adressaient à lui. Lorsqu'il fut arrivé sous notre pavillon, je me reculai avec un mouvement d'horreur; mais la marquise de Mendoce, détachant une fleur de ses cheveux, lui la jeta en s'écriant:

— Bravo, bravo, taureau! tu vaux bien ceux de Barameda.

— Je suis jaloux de cette faveur, s'écria sir Henry, et, avant que nous eussions pu le retenir, il était déjà dans l'arène et s'appretait à ramasser le brin d'orange, lorsque le taureau, se retournant, fond sur lui. Mais sir Henry, avec son imperturbable sang-froid, se jette sur le côté et évite ainsi le coup de corne qui lui était réservé.

Le taureau, furieux d'avoir manqué son coup, se retourne, et il allait clouer contre les piquets qui formaient la paroi de mon imprudent cousin, lorsqu'un homme s'élança de la foule, et, saisissant d'une main la corne du taureau au moment où il va frapper sir Henry, il tient l'animal en respect, tandis que de l'autre main il retient sur ses épaules un large manteau gris dont il est couvert.

Malgré l'horrible épouvante qui avait paralysé toutes mes sensations et qui me jetait dans une atonie complète, je reconnus l'Espagnol contrebandier que nous avions rencontré dans la route.

— O mon Dieu! sauvez-le! m'écriai-je. — Laissez faire le taureau! lui cria-t-on de toute part.

Sir Henry, tirant de dessous son habit un petit stylet qu'il portait habituellement et profitant de ce que l'Espagnol tenait le taureau, frappa l'animal au poitrail.

— Imprudent! vous me perdez, s'écria le libérateur. En effet, ce coup de poignard n'avait fait qu'irriter davantage le taureau qui, se dégageant du poignet de l'Espagnol, fond sur lui et le renverse sans cependant le percer de ses cornes.

Ce furent de nouveaux cris de joie dans la foule. Le taureau allait achever le sauteur de sir Henry, lorsque, tirant de dessous son manteau gris un pistolet, il brisa le crâne de l'animal qui tomba baigné dans son sang.

La foule hurla d'indignation. Pauvre taureau!

Adieu, ma bonne et chère amie.

MISS CLARA LOVESTON.  
(Mémorial d'Aix.)

(1) Ceret est un petit village situé sur la frontière d'Espagne.

l'accusé qui, à peine sorti des prisons de Poissy, n'est revenu à Lyon que pour y commettre de nombreux méfaits.

Me Lablatinière a été entendu pour l'accusé. Danche, déclaré coupable, sans circonstances atténuantes, des quatorze vols retenus par l'accusation, a été condamné à douze ans de travaux forcés et à l'exposition. Au commencement de l'audience, la cour a condamné à cinq ans de réclusion, pour vol domestique, la fille Catherine Porteau, servante d'auberge à la Guillotière. La défense a été présentée par Me Gros.

## Chronique.

### LYON.

La reprise de l'opéra des *Martyrs* avait attiré hier au Grand-Théâtre une réunion nombreuse. M. Delahaye, qui abordait pour la première fois le rôle de Polyeucte, en a dit convenablement certaines parties; mais il a généralement laissé beaucoup à désirer dans les récitatifs et dans les cantilènes, où il a manqué de justesse, de sentiment et de style. Dans plusieurs passages, ses deux ou trois notes élevées, les seules qui aient encore conservé quelque éclat, lui sont heureusement venues en aide, notamment dans le grand air : *J'irai*, morceau d'un effet sûr, et où MM. Godinho, Valgalier et Duluc obtiennent les honneurs du bis. Il est à craindre que ce rôle de Polyeucte ne soit nuisible à M. Delahaye, car depuis quelque temps sa voix est sensiblement fatiguée. M. Flachet a chanté le rôle de Sévère avec cette voix timbrée et charmante que vous savez. Dans l'air du second acte il s'est fait justement applaudir. Les honneurs de la soirée ont été pour Mme Miro qui, dans le rôle de Pauline, déploie un sentiment dramatique fort distingué.

Certaines beautés musicales incontestables, la richesse des décors et de la mise en scène, sont de puissants éléments de succès pour les *Martyrs*. Puisse aucune indisposition n'en arrêter les représentations!

Cependant, disons-le, on a pu s'apercevoir, durant cette représentation, à plusieurs applaudissements distribués sans discernement, que tous les *Romains* n'étaient pas seulement sur le théâtre.

— La cour royale de Lyon avait à statuer, mardi dernier, sur l'appel d'un jugement rendu en faveur de M. Duplan, directeur des théâtres de Lyon, contre M. Ambroise, premier comique de la troupe des Célestins.

Il y a quelque temps, un drame intitulé *La Main droite et la Main gauche* fut joué sur notre seconde scène et n'obtint aucun succès. Dans la distribution de l'ouvrage, un rôle avait été assigné à M. Ambroise, qui refusa de s'en charger parce qu'il était trop peu important, et que, d'ailleurs, il ne rentrerait pas dans son emploi. Sur ce refus, une instance s'engagea entre M. Ambroise et M. Duplan. L'affaire, attendu l'urgence, fut portée en référé. Une ordonnance de M. le président du tribunal civil condamna M. Ambroise à apprendre et à jouer provisoirement le rôle indiqué jusqu'à ce qu'il eût été jugé au fond si, d'après les termes de son engagement, il était tenu ou non d'apprendre le rôle. Dans l'intervalle, la pièce fut jouée par un autre acteur et n'eut qu'un petit nombre de représentations.

La cour, après avoir entendu Me Pine-Desgranges pour l'appelant et Me Genton pour M. Duplan, attendu que, par sa nature, la cause était urgente et qu'ainsi le président du tribunal de première instance était compétent pour en connaître en référé, confirme l'ordonnance dont est appel et condamne l'appelant à l'amende et aux dépens.

— Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal judiciaire. Il a pour titre : *La Justice*.

Nous espérons, d'après les principes émis dans le prospectus, que ce journal prendra, par sa spécialité, une place vide jusqu'à ce jour dans la presse de Lyon.

— L'ouverture de l'exposition de la Société des Amis des Arts aura lieu demain vendredi, jour réservé aux souscripteurs.

Comme les années précédentes, l'exposition sera publique les dimanche, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine; les jours réservés aux souscripteurs et aux artistes exposants seront les vendredis et samedis. La salle sera fermée les lundis pour les changements à faire.

— Lundi soir, vers les dix heures, un homme a été écrasé à la Guillotière par une diligence.

— Le nommé Briat (Jean-François), de Veranne, étant à la chasse, lança son chapeau dans un pommier dont il voulait abattre un fruit. Son chapeau étant resté engagé dans les branches, il a voulu le faire tomber avec son fusil, en prenant son arme par le canon; les batteries ont été mises en mouvement par le choc d'une branche, le coup est parti, et le malheureux Briat a reçu la charge dans la poitrine. Il est mort deux heures après.

— Par jugement du tribunal correctionnel de Lyon, en date du 30 novembre, le sieur Boissieux, directeur du bureau des nourrices, a été condamné à payer aux époux Michaud, cultivateurs du département de l'Ain, la somme de 1,200 fr. à titre de dommages-intérêts pour avoir omis de faire procéder à la visite d'un enfant qui était atteint de la maladie syphilitique, maladie qui a été par lui transmise à la femme Michaud, et plus tard par elle à son mari.

## BULLETIN DES SOIES.

Nous recevons de bonnes nouvelles de Lyon, Nîmes, Marseille, et de l'Italie. Sur toutes ces places les soies grèges sont recherchées et rares, les prix élevés. Cet état de choses doit influer nécessairement sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardèche, et leur donner l'activité qui leur manque depuis quelque temps.

Le 1<sup>er</sup> décembre, à Romans, les soies grèges étaient toujours bien tenues, sans variation dans les prix; mais les affaires ont été minimes.

12/16 d. soies ordinaires, le demi-kil.,	25	à	26 50
12/14 d. soies courantes, —	26 50	à	27
12/13 d. soies de Peyrins, —	27	à	28
12/13 d. soies de choix, —	28	à	29

Le 2, à Aubenas, il n'y avait pas non plus d'empressement de la part des acheteurs; les prix sont restés stationnaires, et il y a eu peu d'affaires.

12/13 d. soies ordinaires, le demi-kil.,	27	à	27 50
11/12 d. soies courantes, —	27	à	28
9/10 d. soies de pays, —	27 50	à	28
9/10 d. soies de Joyeuse, —	28 50	à	29
12/14 d. soie de fil d'ord., —	30	à	31
12/13 d. soie 5/6 cocons, —	31	à	32
9/10 d. soie 3/4 cocons, —	32	à	34
9/10 d. soie 3/4 Saint-Jean-du-Gard,	33	à	34 50

À Nîmes, le mouvement de recrudescence est vivement exploité par les spéculateurs, dit le *Courrier du Gard*. Ils entre-

voient une hausse progressive et durable, qui sera vraisemblablement soutenue par les commissions qu'on espère voir rapporter par nos fabricants qui sont ou qui partent pour Paris. Reste à savoir si leurs prévisions se réaliseront. Un avenir très-prochain nous fixera à cet égard; mais, en attendant, l'impulsion est donnée, et il est probable que, même avec peu d'affaires réelles, les prix se soutiendront à cause de la rareté des grèges, qui doit forcer un grand nombre de mouliniers d'arrêter leurs moulins, et par l'espérance, qui paraît fondée, d'avoir des affaires d'une certaine importance pour l'Amérique en mai ou en avril prochain. Les soies grèges d'Alais se vendaient 61 f. 65 c. à 62 f. 73 c. le kilogramme.

Avignon ne se ressent pas encore du mouvement opéré dans les affaires. La fabrique marche mal, et l'on met beaucoup de métiers à bas.

À Marseille, toutes les qualités de soies, et particulièrement celles de Syrie, ont été l'objet d'importantes transactions. Le total des ventes de la semaine écoulée s'élève à plus de 200 balles. Les arrivages consistent en 450 balles environ, en provenance de Morée, Syrie et Constantinople.

Voici l'état de la consommation : 74 balles Barothine, à 10 et 12 f. le 1/2 kilog; 65 balles Castravan, à 12 f. 50 c. et 13 f.; 26 balles Perse, à 12 f. 50 c. et 16 f. 50 c.; 12 balles Brousse P. G., à 16 f. 50 c. et 17 f. 50 c.; 8 balles Payenbol, à 13 f.; 8 balles Castravan F., à 25 f.; 5 balles Mestoup P. G., à 21 f. et 26 f.; 5 balles Royale, à 27 f. et 27 f. 25 c.; 5 balles Espagne, à 20 f.; 3 balles Andrinople, à 15 f.; 3 balles Mestoup G. G., à 18 f.; 2 balles Brousse G. G., à 16 et 17 f.

À Lyon, à la date du 30 novembre, les avis de ventes assez considérables à Londres et les comptes reçus par les Italiens à des prix bien supérieurs à ceux qui se pratiquaient sur la place ont provoqué des expéditions de grèges de la part des détenteurs, par ordre des Italiens qui, raffermissant leurs limites et défendant de vendre, ont fait arrêter la baisse sur le marché et provoqué de la part des fabricants des achats plus considérables, quoique en général la fabrique ait peu de commissions et soit très-mécontente des prix qu'elle réalise pour la marchandise confectionnée.

D'après des lettres de la Lombardie en date du 27 novembre, le grand mouvement d'affaires en soies qui avait été signalé la semaine précédente s'est un peu ralenti, à cause de la rareté de la marchandise et de l'élevation des prix.

Les soies grèges sont très-rares et en qualités inférieures. Les fabriques de la Suisse et de la Prusse-Rhénane, qui étaient depuis près d'un mois fort calmes, paraissent prendre de l'activité, car elles demandent à Milan et à Bergame assez d'organans et des trames.

Voici les prix que l'on a payés avec leurs calculs en francs au kilogramme vendu à l'usage de la place de Lyon, commissions et frais déduits :

		A Lyon.	
Soie grège. . .	9/10	27 f. 10 c.	79 f. c.
	10/12	27	76 50
	12/14	26 5	74
	14/16	25 5	71

(*Courrier de la Drôme.*)

Une séance d'exécution vocale aura lieu dimanche 10 courant, à sept heures du soir, sous la direction de M. Maniquet, dans la salle du Cercle-Musical.

Le chœur, composé de soixante élèves de l'école centrale de chant, fondée par la société pour l'instruction élémentaire du Rhône, exécutera les morceaux suivants, sans accompagnement :

### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Choral de Paulus. (Mendelsbom.)
- 2<sup>o</sup> Tes fleurs s'en vont, barcarolle. (Maniquet.)
- 3<sup>o</sup> Walses sans paroles, avec introduction et final, exécutées en vocalise à cinq parties. (Liewen.)
- 4<sup>o</sup> Chœur d'*Anna Bolena*, à trois voix d'homme. (Donizetti.)
- 5<sup>o</sup> La Prière des Echos, chant populaire à deux chœurs séparés. (Maniquet.)

### DEUXIÈME PARTIE.

- 6<sup>o</sup> Couplets du final d'*Obéron*, accompagné par un chœur en vocalise. (Weber.)
- 7<sup>o</sup> La Moisson, ronde populaire, avec tambourin. (Maniquet.)
- 8<sup>o</sup> Prière à saint Hubert, et Chant des Hulaus, chœurs à quatre voix d'hommes. (Weber.)
- 9<sup>o</sup> Bonsoir, chant populaire. (Maniquet.)
- 10<sup>o</sup> Chasse de *la Part du Diable*, avec introduction en vocalise à grand chœur. (Auber.)
- 11<sup>o</sup> Bonne nuit, chanson populaire. (Nœgeli.)

## Nouvelles Diverses.

Les appareils pour la conduite des eaux du puits artésien de Grenelle aux réservoirs de l'Estrapade se poursuivent activement. Jusqu'au succès de cette belle et heureuse entreprise, dix-huit à vingt barrières de Paris se trouvaient à un niveau trop élevé pour recevoir l'eau d'aucun des établissements hydrauliques de la ville. Grâce au puits de Grenelle, voilà qu'on est parvenu à remédier à cette triste disette. Mais on ne s'est pas contenté de cette puissante source pour alimenter Paris. Le projet conçu par M. Arago d'élever les eaux de la Seine au moyen de turbines qui devaient remplacer le chétif établissement hydraulique du pont Notre-Dame est définitivement adopté pour recevoir son commencement d'exécution le printemps prochain.

Entre autres emplois qu'on se propose de faire des masses d'eau que ces puissants appareils élèveront se trouve le curage de la rivière de Bièvre.

On sait quels germes de mort traîne après lui, dans son cours à peine sensible, ce ruisseau fangeux et cependant si utile aux établissements qui l'avoisinent. Quel immense bienfait que celui de faire contribuer les eaux de la Seine au nettoyage à fond de cette rivière une fois chaque année, alors qu'elle est presque tarie et que de son lit sortent la fièvre et la peste!

Ces projets sont des bienfaits réels et qui honorent l'administration, d'autant plus qu'ils s'adressent aux classes laborieuses presque exclusivement, car ce sont elles qui peuplent en partie les quartiers que ces mesures vont assainir.

— On lit dans la *Revue de Paris du Siècle* :

« Les parties d'échecs entre la France et l'Angleterre, commencées avec une sage lenteur, ont pris, depuis notre dernier bulletin, une allure plus rapide. La supériorité d'un des deux combattants a imprimé à la lutte un mouvement accéléré. Aux termes du défi, celui des deux joueurs qui aura le plus tôt gagné onze parties sera proclamé vainqueur.

» Mardi dernier, il y avait huit parties jouées; sur ces huit parties, une seule avait été déclarée nulle, et les sept autres étaient gagnées par l'Angleterre. Ce désastre est sans exemple dans nos

fastes. Jusqu'à ce jour la France avait été constamment victorieuse sur l'échiquier.

» Il y a quelques semaines, dans une lutte semblable, M. Labourdonnais avait complètement battu M. Mac-Donnel, champion anglais.

» Aujourd'hui que ces deux grands rivaux sont morts, on croyait que la France avait conservé son avantage; mais l'événement vient renverser cette opinion fâcheuse. Le cercle des échecs est dans la consternation.

» Cependant tout espoir n'est pas perdu. La bataille engagée en ce moment sera peut-être suivie d'une autre où nos armées seront plus heureuses.

» M. Staunton, qui soutient si dignement l'honneur du pavillon britannique, est le plus fort joueur d'Angleterre; mais son adversaire n'est que le second de nos joueurs d'échecs.

» Depuis la mort de M. Labourdonnais, la première place sur l'échiquier français appartient à M. Deschappelles, qui jusqu'ici n'a jamais été vaincu dans ses nombreux duels avec les plus habiles maîtres de toutes les nations.

» M. Deschappelles a gagné, il y a quelque temps, plusieurs parties contre lord Cochrane, à qui il rendait un pion et deux traits, tandis que M. Staunton ne rend à ce redoutable adversaire qu'un pion et un seul trait.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« L'homme prévenu d'avoir volé et assassiné le paludier Le Moff a déclaré se nommer François Jaube; il est âgé de vingt-trois ans. La femme qui l'accompagnait, et dont nous ignorons encore le nom, paraît, dit-on, avoir trente-cinq ans; elle a été déposée à la prison neuve.

» On nous assure que François Jaube, qui, dans les premiers moments de son arrestation, montrait une grande assurance et même du cynisme, ne fait que pleurer depuis son incarcération.

» En outre du paquet de plantes narcotiques, on a trouvé dans la voiture des prévenus la *Vie de Vidocq*, les *Mémoires du célèbre forçat Collet* et le *Procès de Marie Capelle*. »

## Nouvelles Étrangères.

### IRLANDE.

On lit dans le *Sun* :

« Les trésoriers du fonds d'indemnité d'O'Connell ont déjà reçu 14,000 livres sterling de diverses localités d'Irlande. On compte sur de plus fortes sommes. »

### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 17 novembre. — Une grande activité règne depuis quelque temps entre la Porte et les ambassadeurs relativement à l'exécution de l'Arménien Ovaghim. Il paraît que les cinq puissances ont présenté collectivement une note à la Porte, et on assure que des mesures vont être prises pour empêcher que de pareils actes se renouvellent. En attendant, les Turcs, pour donner satisfaction aux puissances, ont destitué le président du conseil de justice, Nafiz-Pacha, qui, dans cette affaire, a été traité comme l'âne de la fable :

Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal!

Car, ainsi que je vous l'ai dit, Nafiz-Pacha était tout-à-fait innocent, et c'est Rizza-Pacha et Moussa-Safveti-Pacha, le ministre des finances, qui ont le plus contribué à l'exécution de cet Arménien. Le ministre de la justice a été également destitué; on a également frappé de destitution le bourreau qui a tranché la tête. Bref, cette affaire fait beaucoup de bruit, et les Turcs dévots sont consternés. On dit qu'une loi va abolir ces exécutions.

Les changements suivants ont eu lieu :

Nafiz-Pacha, président du conseil de justice, a été remplacé par Ahmet-Fethi-Pacha, beau frère du sultan, lequel Ahmet va apla-

nir à Rehid la voie qui ramènera ce dernier aux affaires.

Tahyr-Effendi, ministre de la justice, a été remplacé par Nazloum-Bey.

Aarif-Pacha, ex-président du conseil de justice, a été nommé membre de ce même conseil.

Le bruit que l'on avait fait courir de la destitution de Halil-Pacha, amiral de la flotte, est dénué de fondement. Ce fonctionnaire est arrivé ici le 12 avec toute la flottille qu'il commandait et qui est entrée avant-hier dans l'arsenal. Le lendemain de son arrivée, il s'est rendu chez le sultan qui lui a fait un accueil plein de bienveillance; ensuite il a fait ses visites au grand-visir et aux autres fonctionnaires de la Porte.

S. E. Rehid-Pacha, ex-ambassadeur à Paris, vient d'être de nouveau renommé à ce poste il y a trois jours, et il a été invité avant-hier à se rendre chez le sultan, à l'effet de le remercier de cette faveur. On dit qu'il a manifesté le désir de retourner à Paris et que maintenant il est très-fâché d'avoir demandé à revenir à ce poste.

### ÉGYPTE.

ALEXANDRIE, 21 novembre. — S. A. a quitté le Caire pour se rendre dans la Haute-Egypte. Nous avons appris son heureuse arrivée à Minia, d'où il s'est dirigé vers les cataractes.

Le Cophte Anna Bahri, chef des contrôleurs de l'administration de l'Égypte, vient de mourir d'une dysenterie chronique. C'était un homme important et dont la perte sera vivement sentie par Méhémet-Ali.

Il n'est plus question des affaires du Sennaar depuis les dispositions prises par S. A.

Selim-Pacha, gouverneur-général de la Thébaïde, a découvert, il y a peu de temps, dans les environs de Syout, une ancienne carrière d'albâtre oriental. Cette superbe carrière, située sur la rive droite du Nil, à environ quatre lieues dans l'intérieur, a été dernièrement examinée par M. Prisse, qui a reconnu, par une inscription hiéroglyphique gravée sur une des parois du rocher, que cette carrière avait été ouverte et exploitée par ordre de la reine Onkhnas (l'épouse d'Amasis) environ 560 ans avant J.-C.

S. A. Méhémet-Ali a abandonné l'exploitation et les revenus de cette carrière à Selim-Pacha.

— On écrit d'Alexandrie, 16 novembre, au *Sémaphore de Marseille* :

Notre consul vient de donner connaissance aux négociants français de l'ordre suivant que lui a adressé Méhémet-Ali :

« Le 16 cheval (6 novembre) 1843.

» Ainsi qu'il est à votre connaissance, depuis l'abandon du système du monopole, ont eu lieu dans des moments d'urgence quelques échanges et quelques ventes particulières de marchandises et des miennes propres en dehors des enchères; mais considérant qu'il convient, pour mettre les négociants en un pied d'égalité et pour donner de l'extension au commerce, de ne plus faire des ventes qu'aux enchères, il sera donné à ces enchères toute la publicité voulue.

» Je vous invite à apporter le plus grand soin et l'attention la plus soutenue à ce qu'il ne soit rien vendu à qui que ce soit en

particulier en dehors des enchères, à ce que les enchères soient annoncées à l'avance, suivant la règle, afin que tout le monde en soit prévenu et puisse acheter, et à ce que mon présent ordre reçoive sa pleine exécution.

La préparation du lin n'ayant pas encore été résolue d'une manière convenable, cet article sera vendu comme par le passé, jusqu'à ce qu'on soit fixé à cet égard.

M. le consul de France s'est empressé de faire connaître cet ordre à tous les négociants français, qui voient avec une vive satisfaction leurs intérêts si bien compris et si bien soutenus.

Nous avons reçu hier des nouvelles de Beyrouth à la date du 10 courant.

La Syrie est toujours dans le plus grand état d'agitation. Les consuls de France et de Toscane à Alep n'ont pu encore obtenir aucune satisfaction pour les insultes que leurs nationaux ou protégés ont essayées en dernier lieu. Les chrétiens sont partout maltraités, bâtonnés, et subissent les plus odieuses humiliations. Il n'y a plus de justice pour eux. Comme lord Palmerston doit être satisfait d'avoir arraché la Syrie à Mehmet-Ali!

A Orsa, il y a eu révolte, et le gouverneur s'est vu forcé de s'enfermer dans son serai (palais) avec ses troupes et de se défendre contre les insurgés.

Si une nouvelle intervention et une intervention énergique de la part des grandes puissances, et surtout de la part de la France, qui a toujours accordé son protectorat aux chrétiens de l'Orient, n'a pas lieu, les pauvres Syriens seront entièrement ruinés et anéantis.

#### GRÈCE.

ATHÈNES, le 18 novembre. — Les députés sont presque tous arrivés dans la capitale. Les doubles élections sont la seule cause du retard apporté à l'ouverture des travaux de l'assemblée; néanmoins, ce retard touche à son terme. A mesure que les députés arrivent, ils sont reçus par sa majesté.

Les renseignements qui nous parviennent, dit l'Observateur grec, sont de nature à causer une vive satisfaction à tous les amis du pays. Un grand nombre de députés ont déjà été admis à la table de S. M. à un dîner de quarante couverts donné avant-hier chez le roi; on y comptait environ trente députés. Conformément aux précédents établis par les autres assemblées nationales, une commission nommée par les députés présents et formée d'un nombre égal de députés de la Roumélie et du Péloponnèse, ainsi que des quatre députés des îles, va statuer sur les doubles élections. Les décisions prises à l'unanimité par cette commission seront sensées définitives, sauf la sanction de l'assemblée dès qu'elle sera légalement constituée.

#### INDES.

Le paquebot anglais le Polyphemus, parti de Malte le 26 novem-

bre, est entré vendredi matin dans le port de Marseille. Ce paquebot était porteur de la valise des Indes. Voici ce qu'on lit dans le Bombay Monthly-Times :

BOMBAY, 1<sup>er</sup> novembre. — Le Punjab présente encore des événements semblables à ceux du mois passé.

Nous avons parlé dans notre dernier supplément de l'assassinat de Shere Singh, de son fils Purtaub Singh, de ses femmes et d'un enfant. Depuis lors il est connu que Sawun Mull, chef du Mooltan, a été assassiné de la même manière, et on dit que Herah et Gaolab Singh ont subi le même sort. Dhullep Singh, enfant supposé du vieux Lion de Lahore, âgé de six ans seulement, a été mis sur le trône, et attend la jonction favorable des planètes pour être couronné, si toutefois il échappe au sort fatal qui a détruit toute sa race.

Il est question d'une descente que les Affghans doivent faire sur Peshawer. Tej Singh, gouverneur de ce pays, vient d'abandonner son poste.

Les troupes de Bengale, au nombre de 12,000 hommes, qui avaient reçu l'ordre d'aller à Scinde, sont appelées à stationner à Ferozepore pour le moment. Celles qui devaient être l'armée d'exercice ont pris maintenant le nom d'armée d'observation, l'endroit du rendez-vous ayant été changé de Jumma à Sutlej. Il y a d'autres détachements en marche, et nous aurons bientôt sur les frontières de Seikh, pour agir au premier signal, 36 à 50,000 hommes et 50 à 60 pièces d'artillerie. Ce corps de troupes sera appelé l'armée du Nord et commandé par sir Dick.

Holkar, le chef du Malwa, est mort à Indore le 24 octobre. Son fils adoptif, enfant de six ans, lui succède, et une régence sera de suite formée avec l'assentiment et sous le contrôle de notre résident sir Claude Martin Wade. Cet événement ne paraît devoir faire naître aucun trouble.

#### CHINE.

Nos avis de Macao s'étendent jusqu'au 16 août, et de Canton et Hong-Kong jusqu'au 26. Les forts du Bogue ont été reconstruits avec quelques améliorations; mais, quant au principe de fortifications, il a toujours les mêmes défauts.

On rapporte que les Chinois ont fait monter leurs canons sur des roues, d'après la manière des barbares du dehors.

Une proclamation avait été faite par le plénipotentiaire afin de prévenir les armateurs de navires qui importaient l'opium en Chine qu'ils couraient de grands risques, et que le gouvernement britannique n'accorderait aucune protection à ce commerce.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et

de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VARNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINOT, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUQUER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 4.

### BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles.

Le 5 décembre 1843.

NUMÉRO DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAIT.	COULIS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz, Compagnie Perrache	5,775	
523	—	Nouvelle émission	5,800	
1,000	700	Saint-Etienne	1,500	
450	600	Grenoble	1,500	
800	750	Saône-et-Loire	775	
400	700	Lyon	500	
3,000	750	Trois villes du Midi	400	
1,740	600	Turin	550	
1,600	—	Montpellier	725	
1,000	—	Besançon	490	
1,000	—	Reims	450	
1,000	—	Metz	775	
560	500	Valence	550	
500	500	Mulhouse	1,000	
500	1,400	Saint-Chamond	500	
500	1,000	Bourges	1,000	
600	500	Nevers	500	
1,000	1,000	Venise	1,000	
5,500	440	Naples	458	
400	500	Moulins	400	
11111	1,000	Mines de houille, Compagnie générale	575	
11111	—	Union	520	
11111	1,000	Société civile	520	
1,300	800	Grangette et Culatte	520	
4,000	—	Côte-Toulonnaise	—	
1,000	1,000	Compagnie générale des Tréfonds	—	
1,000	—	Compagnie des mines des Lites	—	
2,500	—	Compagnie du Villars	—	
520	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie gén. de Lyon à Arles	530	
4,000	—	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône	4,800	
800	500	Rhône supérieur	3,900	
154	5,000	Gonfoles sur Saône p. marchandises	—	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle	9,300	
4,500	1,000	Ponts, Sur le Rhône	1,450	
450	2,000	de la Feuillée	2,250	
500	2,000	du Palais-de-Justice	1,725	
220	2,000	de l'Île-Barbe	1,500	
1,800	1,000	et Gare de Vaise	580	
6,000	—	Canal de Givors	600	
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne	6,925	
210	5,000	Moulins à vapeur de Perrache	4,900	
800	—	Fonderies et forges de la Loire et de l'Ardeche	20,000	
2,000	1,000	Banque de Lyon	5,500	
1,500	—	Omnium	800	
2,000	500	Société riveraine d'assurance	480	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie	4,912	
400	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard	6,175	
400	—	Chemin de fer d'Avignon	392 50	

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

#### VENTE FORGÉE.

Le samedi neuf décembre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, au domicile de la veuve Kientz, limonadière, demeurant à Lyon, quai des Augustins, 81, au rez-de-chaussée, il sera procédé à la vente aux enchères de meubles saisis, consistant en comptoir, chaises, tables, billard, fourneau, poêle, cruches et bouteilles vides, verroterie, vin ordinaire, liqueurs diverses, et enfin en une boiserie tenant le pourtour et le plafond du café. Sur cette boiserie sont montés des verres peints représentant des personnages de la fable. (2554)

#### VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi dix-neuf décembre 1843 à midi. En l'étude de M<sup>e</sup> Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, D'UN FONDS DE SERRURIER. Situé à Lyon, rue Thomassin, 34.

#### EXPLOITÉ PAR LE SIEUR CRÉPY.

Il consiste en soufflets, enclumes, fers, roulettes anglaises, et divers objets mobiliers. Dans la vente sera compris le droit de suite au bail du lieu où s'exploite ledit fonds de serrurier. Mise à prix. . . . . 500 fr. (5084)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A PLACER DANS LYON PAR 1<sup>re</sup> HYPOTHÈQUE, À 4 1/2 0/0 L'AN, SUR VALEURS TRIPLES DU CAPITAL ENGAGÉ. CAPITAUX de quarante mille, cent mille, deux cent mille et trois cent mille francs. S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire. (9450)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

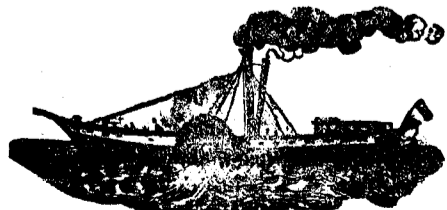
A céder de suite. UN ANCIEN FONDS D'HOTEL bien achalandé, situé au centre de la ville, près le pont Lafayette. S'adresser audit M<sup>e</sup> Morand, notaire. (334)

#### AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR. Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

#### LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS; à 10 heures et demie du matin. (7145)

A louer pour la Noël prochaine.

## UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1<sup>er</sup> étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise. S'adresser au bureau du Censeur.

A vendre pour entrer en jouissance fin mai 1844.

#### LA BELLE

## MANUFACTURE A PAPIER

Sise à Béard, Près Nantua (Ain).

La vente aura lieu le 31 janvier 1844.

Cet établissement se compose : 1<sup>o</sup> De trois cylindres; 2<sup>o</sup> De onze piles ferrées; 3<sup>o</sup> De deux cuves à papier; 4<sup>o</sup> D'une cartonnerie avec sa cuve; 5<sup>o</sup> D'un laminoir; 6<sup>o</sup> D'un calorifère; 7<sup>o</sup> Et de tous les agrès et accessoires propres à la fabrication.

La chute d'eau qui fait mouvoir cette usine est, dans les plus basses eaux, capable de faire marcher dix cylindres.

Des bâtiments spacieux et bien aérés offrent toutes les commodités pour le travail et la résidence du manufacturier.

S'adresser, pour prendre connaissance de cet établissement, à M. Loisel fils, à Béard, ou à M. Prost, limonadier à Lacleuse, commune de Nantua.

On donnera de grandes facilités pour les paiements. (2289)

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Magasin central de Campement, d'Habillement et de Harnachement.

## ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX D'EMBALLAGE.

Le public est prévenu que le 20 décembre prochain, à midi précis, il sera procédé, à l'hôtel de la mairie, en présence de M. le maire ou de son délégué, par le sous-intendant militaire soussigné, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, de la fourniture des matériaux d'emballage nécessaires au service du magasin central d'habillement et campement pendant les exercices 1844, 1845 et 1846, lesquels consistent en :

- Caisses (au mètre carré);
- Tonneaux (moyens, grands et petits);
- Toile ordinaire (de 89 à 95 au mètre);
- Toile goudronnée (idem, idem, idem);
- Corde grosse (de 4 cordons);
- Ficelle moyenne (de 3 cordons);
- Idem fine (de 2 cordons);
- Paille (aux 50 kilogrammes);
- Plomb (à plomber);
- Papier gris (à la main).

Les soumissions, sur papier timbré, seront remises en séance; un certificat de solvabilité, délivré par l'autorité civile, y sera joint.

Les concurrents prendront connaissance du cahier des charges et des échantillons timbrés du cachet du sous-intendant, au magasin central, quai Sainte-Marie-des-Chalnes, 21.

Lyon, le 27 novembre 1843.

Le sous-intendant militaire, DE PONTBRIANT. (7044)



## TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (8569)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

#### VENTE AU PRIX DE REVIENT.

laine à matelas, couvertures de toutes espèces, qualités et dimensions,

De la liquidation de Jean Loubet et Comp<sup>e</sup>, Rue Sainte-Hélène, 2, au fond de la cour, à Lyon. (361)

#### SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les **PALPITATIONS DE CŒUR**, oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, rhumes et toux opiniâtres, et contre les diverses **HYDROPSIES**. — Pharmaciens dépositaires: LYON, Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, place de la Préfecture; TARARE, Michel; VILLEFRANCIE, Ayot; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-ROISE, Briand; NEUVILLE-SUR-SAÛNE, Edat; THIZY, Bouvier; BOURG, Béraud; Hoste; GEX, Giro; MONTLUAL, Coheux; MACON, Lacroix; CHALON-SUR-SAÛNE, Issartel, Paquelin; MONTBRISON; FEASAY; BOEN, Bardou; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Mercier, Roubaud; SAINT-ETIENNE, Martinet, Chermezon; VIENNE, Viguier; GRENOBLE, Savoye, place Lafayette; LE PÉAGE, Offroy; VOIRON, Delange; VALENCE, Reboulet; TOURNON, à l'hospice; et, dans chaque ville, dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers. (3036-6657)

DU 1<sup>er</sup> AU 10 DÉCEMBRE,

## LE CYGNE

PARTIRA POUR

## MACON ET CHALON

tous les jours impairs

7 HEURES DU MATIN. (7144)

## COURS MUSIQUE DE VOCALE

PAR M. JUEININ,

Ex professeur au Collège royal de Lyon.

OUVERTURE : le vendredi 15 courant. — DURÉE : cinq mois.

Les leçons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, à neuf heures du soir.

PRIX : 10 fr. par mois, sans autres frais.

S'inscrire chez M. Juénin, rue des Célestins, 8, au 1<sup>er</sup>, de huit à dix heures du matin et de deux à trois heures du soir. (362)

## MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

## LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1<sup>er</sup> DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

BUREAUX :

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreaux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont. A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

A DATER DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1843.

## L'AIGLE

PARTIRA

## POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 7 HEURES DU MATIN. (7211)